

# CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR SUR LA RELOCALISATION

BÉNÉFICIAIRES D'UNE PROTECTION  
INTERNATIONALE



**Remarque:** cette brochure contient des informations importantes pour vous.  
Si vous ne comprenez pas quelque chose, vous pouvez demander à un agent  
de vous l'expliquer.

## **TABLE DES MATIÈRES**

|   |   |
|---|---|
| Qu'est-ce que la relocalisation?  | 3 |
| Si vous êtes sélectionné(e), dans quel pays serez-vous relocalisé(e)?         | 4 |
| Qu'attend-on de vous si vous êtes sélectionné(e) en vue d'une relocalisation? | 4 |
| Que se passe-t-il si vous avez des membres de votre famille avec vous?        | 5 |
| Un entretien aura-t-il lieu avant la relocalisation?                          | 5 |
| Que se passera-t-il après la relocalisation?                                  | 6 |

## ➤ QU'EST-CE QUE LA RELOCALISATION?

Si un pays reçoit de nombreuses demandes de protection internationale en même temps et qu'il ne peut pas les traiter, d'autres pays peuvent l'aider de différentes manières. L'un des moyens par lesquels les pays peuvent s'entraider consiste à accepter de transférer vers un autre pays des personnes qui se sont vu accorder une protection internationale (également appelées bénéficiaires d'une protection internationale). C'est ce que l'on appelle la relocalisation.



Seules les personnes s'étant vu accorder une protection internationale lors des trois dernières années pourront être éligibles à la relocalisation.

Si cette situation se produit, vous pourrez être transféré(e) vers un autre pays. Seuls 26 pays de l'UE+ peuvent actuellement participer à des relocalisations vers d'autres pays.

**⚠ IMPORTANT!** Vous êtes actuellement en Lettonie, qui est un pays de l'UE+.



Les 26 pays de l'UE+ qui peuvent actuellement participer à la relocalisation sont les suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède et Tchéquie.



Les cinq pays «associés» et les autres pays qui, actuellement, ne participent pas à la relocalisation sont les suivants: Danemark, Islande, Liechtenstein, Norvège et Suisse.

## ➤ SI VOUS ÊTES SÉLECTIONNÉ(E), DANS QUEL PAYS SEREZ-VOUS RELOCALISÉ(E)?

Les autorités décideront qui peut être relocalisé.

Si vous êtes sélectionné(e) en vue d'une relocalisation, vous ne serez transféré(e) vers un autre pays que si vous donnez votre consentement.

❗ **IMPORTANT!** Vous ne pouvez pas choisir le pays dans lequel vous serez relocalisé(e).

## ➤ QU'ATTEND-ON DE VOUS SI VOUS ÊTES SÉLECTIONNÉ(E) EN VUE D'UNE RELOCALISATION?



Si vous êtes sélectionné(e) en vue d'une relocalisation et que vous consentez à être transféré(e) vers ce pays, vous devez:

- coopérer avec les autorités et suivre leurs instructions
- rester dans ce pays jusqu'à la date de votre voyage et les autorités doivent être en mesure de vous joindre

## ➤ QUE SE PASSE-T-IL SI VOUS AVEZ DES MEMBRES DE VOTRE FAMILLE AVEC VOUS?

Si vous êtes actuellement accompagné(e) par des membres de votre famille proche qui bénéficient également d'une protection internationale et que vous êtes sélectionné(e) pour être relocalisé(e), votre famille sera relocalisé(e) avec vous, à condition qu'elle donne également son consentement.

Sont considérés comme des membres de votre famille proche:



- votre époux ou épouse
- votre partenaire non marié(e) avec lequel/laquelle vous entretenez une relation stable



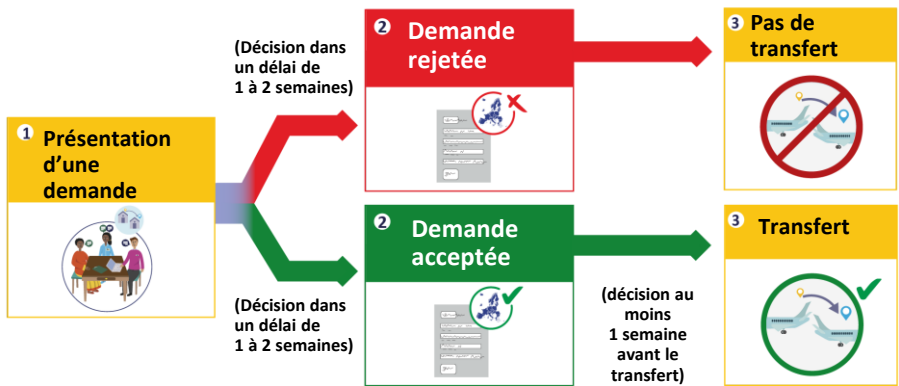
- votre enfant [âgé(e) de moins de 18 ans et non marié(e)].

## ➤ UN ENTRETIEN AURA-T-IL LIEU AVANT LA RELOCALISATION?



Si vous avez besoin de plus d'informations, un entretien sera organisé. Il se concentrera sur les questions de sécurité. Si vous devez vous rendre à un tel entretien, les autorités vous donneront les détails à l'avance.

## ➤ COMBIEN DE TEMPS LE PROCESSUS DE RELOCALISATION DURERA-T-IL?



Si une demande est envoyée pour que vous soyez transféré(e) vers un autre pays, ce pays doit prendre une décision concernant cette demande dans un délai d'une à deux semaines.

Si la demande est acceptée, votre transfert vers ce pays sera organisé dans un délai de quatre semaines.

Vous serez informé(e) du transfert au moins une semaine à l'avance.

Si le pays n'accepte pas la demande, vous resterez dans le pays dans lequel vous vous trouvez actuellement.

## ➤ QUE SE PASSERA-T-IL APRÈS LA RELOCALISATION?

Si vous êtes relocalisé(e) vers un autre pays, vos droits en tant que bénéficiaire d'une protection internationale seront automatiquement transférés dans ce pays.



Cette brochure est fournie à titre d'information uniquement. Elle ne crée pas en soi de droits ou d'obligations. L'Agence de l'Union européenne pour l'asile (EUAA) a fourni le contenu principal de cette brochure et n'en autorise la reproduction et la modification que pour les États membres de l'UE. L'EUAA décline toute responsabilité quant à l'exactitude, au contenu, à l'exhaustivité, à la légalité ou à la fiabilité des informations ajoutées dans cette brochure par les États membres ou par toute autre partie tierce compétente. Ni l'EUAA, ni aucune personne agissant en son nom ne saurait être tenue responsable de l'utilisation qui pourrait être faite des informations contenues dans la présente brochure.

© Agence de l'Union européenne pour l'asile, 2025